

PRÉDICATION ET CLASSES LEXICALES : LE CAS DES CRÉOLES MARTINQUAIS ET GUADELOUPÉEN

Béatrice JEANNOT-FOURCAUD
Université des Antilles et de la Guyane

RÉSUMÉ

Dans cette contribution, la réflexion portera sur le lien entre prédication et établissement des classes lexicales (parties du discours) en créole martiniquais et guadeloupéen. Dans ces langues, dont certaines caractéristiques comme la polyfonctionnalité des unités rendent moins manifeste que dans d'autres langues la distinction entre les classes lexicales de noms et de verbaux, on pose en effet que l'examen de la prédication est particulièrement utile, voire décisive pour discriminer ces deux classes.

ABSTRACT

In this paper, the discussion will focus on the relationship between predication and word classes (parts of speech) in the Creole spoken in Martinique and Guadeloupe. In these languages, the distinction between lexical classes of nouns and verbs is less obvious than in some other languages. This can be explained by some characteristics such as the polyfunctionality of these units. In this context, we claim that the analysis of predication is particularly useful, even decisive, for distinguishing between these two classes.

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de cette contribution, on s'intéressera à l'articulation entre classes lexicales et emploi prédicatif. On cherchera en particulier à montrer en quoi la notion de *prédication* revêt un intérêt particulier dans l'identification des classes lexicales pour certaines langues en nous focalisant sur les créoles martiniquais et guadeloupéen, créoles à base française des petites Antilles.

Pour répondre à la problématique et justifier cette position, on abordera dans un premier temps les difficultés de classification des unités pour les créoles étudiés. On restreindra ensuite le champ d'étude en nous intéressant

particulièrement à la pertinence d'opposer en créole une classe de noms et une classe d'unités verbales. Ainsi, après avoir passé en revue un certain nombre de traits partagés par ces unités, on s'interrogera notamment sur l'existence d'une éventuelle différenciation au niveau du lexique et du point de vue syntaxique. On s'intéressera de fait aux différentes unités grammaticales (déterminants de type défini, indéfini, etc ; unités de temps, d'aspect et de mode – désormais TAM) susceptibles de les déterminer dans un énoncé donné. Enfin, on étudiera les principales structures dans lesquelles ces unités peuvent apparaître en tant que prédicat.

Dans l'approche choisie, le terme de *prédicat* désigne le noyau central de l'énoncé autour duquel toutes les autres unités s'organisent, l'élément vers lequel convergent toutes les relations de détermination.

2. PROBLÈMES DE CLASSIFICATION DES UNITÉS LEXICALES EN CRÉOLE ET POLYFONCTIONNALITÉ

2.1. Préalables

Concernant les études spécifiques portant sur les créoles, on observe que beaucoup de travaux « n'abordent guère la question des organisations paradigmatiques » (Véronique, 2000 : 14). Même lorsque ce sujet est abordé, la classification des unités donne lieu à un certain nombre d'interrogations. Globalement et du fait d'un certain nombre de caractéristiques de ces langues telles que l'absence de morphologie (en particulier l'absence de flexion verbale et de phénomène d'accord) ou bien le fait que toutes les unités lexicales peuvent assumer l'emploi prédicatif, on déduit la difficulté voire l'impossibilité d'en classer les unités.

De fait, les questions sous-tendues renvoient aux problématiques évoquées dans les descriptions de langues *omniprédicatives* (Launey, 1994) dans lesquelles on souligne la polyfonctionnalité des unités lexicales. Dans ces langues, on retiendra que « tout mot du lexique représente un *prédicable*, c'est-à-dire une notion qui peut être appliquée à un sujet pour former une expression prédicative. » (Launey, 2003 : 13). Les faits sont évidemment loin d'être aussi simples, une approche typologique montrant que les langues dites *omniprédicatives* présentent des configurations extrêmement diverses (cf. par exemple Lemaréchal, 2004 ; Lazard, 2001[1999]). À titre d'exemple, comme le souligne Claire Moyse-Faurie à propos des langues polynésiennes, « non seulement tout lexème peut être prédicat, mais tout lexème peut aussi être non-prédicat, sans pour autant changer de forme. [...] Dans les langues omniprédicatives, telles les langues mélanésiennes ou les langues amérindiennes, les catégories restent cependant bien distinctes, étant donné que si tous les lexèmes peuvent être prédicats, certains – les verbes – doivent être dérivés pour assumer une autre fonction. » (Moyse-Faurie, 2005 : 180).

Dans le cas des créoles à l'étude, les unités lexicales ne connaissent aucune dérivation pour « accéder » à différents emplois (prédicatif ou non

prédicatif), comme l'indiquent les exemples suivants¹ où l'on voit qu'une même unité peut occuper des positions syntaxiques différentes :

- | | | | | | | |
|-----|---------------------------|------------|---------|--------|-----|---------|
| (1) | dòmi | dous. | | | | CM & CG |
| | dormir | agréable | | | | |
| | « Dormir est agréable. » | | | | | |
| (2) | Man/An | té | ka | dòmi. | | CM/CG |
| | 1SG | PASSÉ | INACCOM | dormir | | |
| | « Je dormais. » | | | | | |
| (3) | Enmen/Enmé | dous. | | | | CM & CG |
| | aimer | agréable | | | | |
| | « Aimer est agréable. » | | | | | |
| (4) | Man/An | enmen/enmé | vini | wè/vwè | y. | CM/CG |
| | 1SG | aimer | venir | voir | 3SG | |
| | « J'aime venir le voir. » | | | | | |

Ainsi, dans ces premiers exemples, on constate que des unités telles que *dòmi* « dormir » ou *enmen* « aimer » peuvent assumer aussi bien la fonction sujet (ex. 1 et 3) qu'être prédicat de l'énoncé, centre de détermination (ex. 2 et 4). De même, l'unité *vini* « venir » en fonction actancielle dans l'exemple 4 est utilisée comme prédicat dans l'énoncé qui suit (ex. 5).

- | | | | | | | |
|-----|--------------------------|-------|---------|-------|--|---------|
| (5) | dòktè | a/la | ø | vini. | | CM/CG |
| | docteur | DÉF | ACCOM | venir | | |
| | « Le docteur est venu. » | | | | | |
| (6) | I | té | dòktè. | | | CM & CG |
| | 3SG | PASSÉ | docteur | | | |
| | « Il était docteur. » | | | | | |

On constate que l'unité *dòktè* peut aussi bien être sujet (ex. 5), contexte dans lequel il peut être déterminé par le DÉFINI par exemple, tout comme il peut être prédicat (ex. 6) déterminé par une unité de TAM (Temps-Aspect-Mode), en l'occurrence le PASSÉ.

Ce qui précède suggère de se poser la question de savoir si ces caractéristiques rendent caduque toute classification selon des critères autres que sémantiques. La question n'est pas sans intérêt puisque nous verrons dans ce qui suit que les aspects sémantiques gouvernent pour partie les distinctions établies dans ces langues.

¹ Les abréviations utilisées dans cet article sont les suivantes : ACCOM : accompli ; INACCOM : inaccompli ; INACC-CONT : inaccompli continuatif ; DEF : défini ; INDEF : indéfini ; INDEF-EMPH : indéfini emphatique ; PL : pluriel ; NEG : négation ; COP : copule ; FOC : focalisateur ; RELAT : relateur ; CM : créole martiniquais ; CG : créole guadeloupéen. Les exemples, construits et attestés auprès de locuteurs natifs, concernent pour la plupart les deux créoles. Ceux pour lesquels n'apparaissent pas de spécifications sont en créole martiniquais.

2.2. Similitude de comportement des unités polyfonctionnelles en créole

Suite à ces observations liminaires concernant la polyfonctionnalité des unités, on note que les difficultés de classification résultent d'un certain nombre de traits partagés par les unités lexicales de ces créoles. Nous revenons sur chacun des points rapidement évoqués ci-dessus, afin de procéder à un examen plus approfondi :

a) la possibilité d'être prédicats

b) la possibilité d'être accompagnées de marques de TAM

c) la possibilité d'être actualisées par le même type d'unités, qui assument alors la fonction sujet (en l'occurrence le pronom personnel dans les exemples qui suivent). Il convient de préciser ici que l'actualisation est considérée comme un type de détermination spécifique qui lie une unité en fonction sujet au prédicat de l'énoncé.

d) la possibilité d'assumer différentes fonctions actanciennes.

Les exemples (7) à (11) illustrent les trois premières caractéristiques énoncées ci-dessus (points a à c)².

(7)	I	ké	vini.	CM & CG
	3SG	irréalisé	venir	
			« Il viendra. »	
(8)	I	ké	pè.	CM & CG
	3SG	IRRÉALISÉ	avoir peur	
			« Il aura peur. »	
(9)	I	ké	profèsè.	CM & CG
	3SG	IRRÉALISÉ	professeur	
			« Il sera professeur. »	
(10)	I	ké	rich.	CM & CG
	3SG	IRRÉALISÉ	riche	
			« Il sera riche. »	
(11)	I	ké	andidan.	CM & CG
	3SG	IRRÉALISÉ	à l'intérieur	
			« Il sera à l'intérieur. »	

Ainsi, on peut voir que des unités telles que *vini* « venir », *pè* « avoir peur », *profèsè* « professeur », *rich* « riche » et *andidan* « à l'intérieur » sont,

² Les exemples qui suivent mettent en scène principalement des unités pour lesquelles on fait l'hypothèse qu'elles appartiennent aux deux classes supposées de noms et de verbaux. Précisons toutefois que l'on isole également deux autres classes d'unités qui partagent ces différentes caractéristiques : une classe d'adjectifs et une classe d'unités au comportement « adverbial ». Les exemples (10) et (11) mettent en scène sommairement certaines des caractéristiques des unités appartenant à ces deux classes (en termes d'emploi prédicatif, de détermination par un TAM et d'actualisation). Faute de place et pour une meilleure clarté de la démonstration, ces deux classes ne seront cependant pas abordées de façon développée dans le cadre de cet article.

dans ces exemples, prédicats actualisés par le pronom personnel 3SG qui assume alors la fonction sujet.

Toutes ces unités, que l'on serait tenté soit de considérer comme indéterminées en dehors de la fonction syntaxique qu'elles assument en discours (*cf.* les notions de *type* et *token* ; Broschart, 1997), soit de classer selon des catégories préétablies, sont également dans les exemples cités déterminées par la même unité de TAM, en l'occurrence l'IRRÉALISÉ. Les unités de TAM ne paraissent donc pas au premier abord discriminantes dans le cadre de l'établissement des classes puisque l'on constate que des unités comme *profèsè*, *rich* ou *andidan* sont compatibles avec la marque de l'IRRÉALISÉ exemples (9) à (11) au même titre que le sont des unités comme *vini* (ex. 7) ou comme *pè* (ex. 8)³. Nous reviendrons plus en détail sur ce point dans ce qui suit (§ 3.4) afin d'en évaluer plus précisément la portée.

En ce qui concerne la possibilité d'assumer les différentes fonctions actanciennes (point d), caractéristique qui rend compte de la polyfonctionnalité de la langue, les exemples 1 à 4 qui précèdent, montrent que des unités comme *enmen* « aimer », *pè* « avoir peur », d'un côté, *vini* « venir », *dòmi* « dormir », d'un autre, ou encore *profèsè* « professeur » ou *dòktè* « docteur » peuvent assumer aussi bien les fonctions actanciennes (sujet/objet) qu'être employées en tant que prédicat.

On pourra objecter que les unités comme *profèsè* ou *dòktè* représentent un paradigme de noms spécifiques qui « se conduisent [...] de façon particulière, quasiment comme des adjectifs (notamment en ce qui concerne leurs compatibilités avec les déterminants, ex. *Pierre est professeur* ») (François-Geiger, 1975 : 38). Cela étant, on observe tout autant que des unités référant à des entités sont susceptibles d'être prédicat en étant déterminées par une unité de TAM (ex. 12)⁴.

- (12) Bèt li té an chat/bèt a y té on chat. CM/CG
 animal 3SG PASSÉ INDÉF chat/animal RELAT 3SG PASSÉ INDEF chat
 « Son animal était un chat. »

De même, les exemples qui suivent ex. (13) à (16) indiquent que la fonction objet peut être assumée là encore par ces différents types d'unités qui d'un point de vue sémantique semblent pouvoir être rattachés à deux catégories d'unités, verbales et nominales.

- (13) I pè chien. CM & CG
 3SG avoir peur chien
 « Il a peur des chiens. »

³ *Cf.* également Vaillant (2014) sur ce point.

⁴ La section 4. « Structures de prédication » permettra d'explorer plus avant la distinction opérée par ces créoles entre ces différents types d'unités à l'égard des éventuelles restrictions en termes d'emploi prédicatif.

À ce stade, il convient de se demander si cette opposition se répercute de façon absolue sur le plan morphosyntaxique et gouverne totalement la classification des unités lexicales de ces langues. C'est cette question que nous explorerons dans ce qui suit en nous situant toujours dans le questionnement initial concernant la pertinence d'opposer dans ces créoles une classe d'unités verbales (les *verbaux* puisque nous choisissons d'écarter le terme de *verbe*) à une classe de noms.

3. DES VERBAUX DISTINCTS DES NOMS

3.1. À propos de l'opposition verbo-nominale

La distinction entre noms et verbes est une question récurrente en linguistique générale et en typologie qui est abondamment documentée dans des langues diverses. Il est généralement admis qu'il est difficile d'opposer de façon nette un groupe de langues à opposition verbo-nominale à un groupe de langues dans lesquelles cette opposition n'existerait pas du tout. Il semble plus adéquat de raisonner en terme de continuum (Lazard, 2001 [1999]), de polarité (Hagège, 1995 [1982]) ou tout simplement d'admettre que dans certaines langues la « distinction entre ces deux classes lexicales est ténue –voire inexistante *sous un certain angle*⁸ » (Queixalos, 2011 : 105).

Il en découle qu'il semble difficile de considérer que certaines langues puissent se passer totalement de la distinction entre noms et verbes (*cf.* notamment Creissels, 2006 ; Lazard, 2001 [1999]). Ainsi, même pour les langues polynésiennes souvent considérées comme ne connaissant pas cette distinction, Claire Moysse-Faurie note que « cette indifférenciation entre noms et verbes n'est cependant pas totale, car il existe des restrictions à différents niveaux – syntaxique, sémantique ou dans la combinatoire – rarement soulignées par les auteurs. » (Moysse-Faurie, 2007 : 452)

Sans chercher à traiter cette question de façon exhaustive, on peut reprendre les termes de Gilbert Lazard lorsqu'il énonce que ces deux catégories d'unités peuvent se distinguer sous différents niveaux d'analyse (lexique, morphologie, syntaxe), selon les langues Lazard (2001 [1999]). Ainsi, si dans les langues indo-européennes l'opposition verbo-nominale est clairement attestée du fait qu'elle s'exprime à ces différents niveaux, les faits ne sont pas aussi nets pour bon nombre d'autres langues pour lesquelles il convient, selon Lazard, de rechercher à quel niveau se manifeste l'éventuelle distinction entre « deux classes de mots que l'on croit justifié de désigner respectivement comme noms et comme verbes. » (Lazard, 2001 [1999] : 116).

La présumée universalité des deux catégories, noms et verbes, repose principalement sur la nécessité de distinguer d'un point de vue notionnel

⁸ Cette précision est importante, car elle suggère en soi que la distinction entre noms et verbes ne peut être inexistante *que* sous un certain angle.

entre *entités* et *procès*. Or, « les noms sont particulièrement propres à désigner des entités, êtres ou choses relativement stables, et les verbes à désigner des procès, qui se déroulent dans le temps » (Lazard, 2001 [1999] : 116). Ce constat suggère que, dans nombre de langues, la distinction notionnelle recouvre au moins pour partie la distinction grammaticale, fondant deux classes d'unités distinctes et découlant d'un processus de cristallisation syntaxique (Clairis, 2004). Il est tout aussi évident que « les contenus sémantiques ne sont saisissables avec quelque précision que dans la mesure où ils [...] sont corrélatifs » des données morphosyntaxiques (Lazard, 2001 [1999] : 116).

En reprenant l'argumentation de Lazard (2001[1999]), on peut évoquer les différents niveaux que sont les niveaux lexical, morphologique / syntaxe immédiate et syntaxique (syntaxe phrastique)⁹ afin de voir dans quelle mesure l'examen des données sous ces différents aspects permet de dégager une opposition entre verbaux et noms dans les créoles étudiés.

3.2. Lexique

Au niveau du lexique, il apparaît clairement que deux classes d'unités peuvent aisément être dégagées. Il est manifeste en effet que dans la majorité des cas, on ne se trouve pas face à des lexèmes indifférenciés se présentant sous une même suite phonique et qui, selon les cas, pourraient être employés dans des contextes nominaux ou dans des contextes verbaux. À l'inverse d'une langue comme le tahitien, dans laquelle une même suite phonique peut référer soit à une entité soit à un procès (ex : *pohe* signifie selon les cas « mourir » ou « mort », *parau*, « parler » ou « parole »), on peut opposer en créole deux paradigmes, puisqu'un même contenu notionnel est exprimé par des suites phoniques distinctes, par exemple *fwèt* « avoir froid » s'oppose ainsi à *fwédi* « (le) froid » ; ou encore *enmen* « aimer » s'oppose à *lanmou* « amour », etc. Les cas où il y a identité de forme ne sont cependant pas rares (*travay* par exemple peut signifier aussi bien « travailler » que « travail ») mais jusqu'à plus ample information, il ne s'agit pas là d'un trait susceptible de remettre en cause le constat préalablement fait. Ces cas ne semblent en effet guère plus significatifs qu'en français par exemple, langue pour laquelle on constate que la proportion de noms et de verbes ayant le même radical représente 35% des infinitifs commençant par la lettre <n>. (cf. Mennecier, cité par Lazard, 2001 [1999] : 118).

⁹ Dans la perspective esquissée par Lazard le niveau de la *syntaxe immédiate* s'oppose à la *syntaxe phrastique* dans la mesure où, dans ce dernier cas, il convient de se demander si les unités « sont inégalement aptes à remplir la fonction prédicative ou des fonctions actanciennes » (Lazard, 2001 [1999] : 116). Par contraste, la *syntaxe immédiate* s'intéresse (pour les langues sans morphologie) à « l'environnement proche » de l'unité à l'étude et donc aux relations de détermination au sein des syntagmes dont ils sont le centre.

La majeure partie du lexique du créole trouvant sa source dans le français, il n'est pas surprenant que les distinctions au niveau des signifiants aient été maintenues dans certains cas, de même que certains cas d'homophonie. Cela étant, l'analyse qui va suivre montrera que loin de répercuter telles quelles les distinctions constatées au niveau du lexique, sur les plans morphologiques et syntaxiques, les créoles à l'étude ont fait preuve d'une grande originalité en conférant aux unités, potentiellement distinguées à ce premier niveau d'analyse, des latitudes morphosyntaxiques inédites en français.

3.3. Syntaxe immédiate : défini, indéfini, démonstratif et pluriel

Si l'on s'intéresse aux unités que l'on identifie classiquement comme des déterminants du nom, on peut distinguer les unités suivantes :

– DÉFINI [a] et ses variantes morphologiques [ã], [la], [lã], [ja] et [jã] pour le créole martiniquais ; et [la] pour le créole guadeloupéen. Le DÉFINI est toujours postposé à l'unité qu'il détermine.

– INDÉFINI : [ã] pour le créole martiniquais et [õ] pour le créole guadeloupéen. On relève également une unité d'INDEFINI EMPHATIQUE [jã] pour le créole martiniquais et [jõ] pour le créole guadeloupéen. L'INDÉFINI est toujours antéposé à l'unité déterminée.

– DÉMONSTRATIF : [ta] en créole martiniquais et [sa] en créole guadeloupéen ; l'unité du DÉMONSTRATIF est postposée à l'unité déterminée et coexiste toujours avec le défini.

– PLURIEL [se] dans les deux créoles (on trouve parfois une variante [le], dont la motivation d'apparition est principalement diatopique). Le PLURIEL est postposé à l'unité déterminée et coexiste nécessairement avec le DÉFINI.

Les exemples qui suivent mettent en scène ces différents déterminants :

- | | | | | | | | | |
|------|---------|---------|------|---|---------|-----|-----------------|-------------------|
| (17) | loto | a | /la | | | | CM/CG | |
| | voiture | DEF | | | | | | |
| | | | | | | | « la voiture » | |
| (18) | an/on | loto | | | | | CM/CG | |
| | INDÉF | voiture | | | | | | |
| | | | | | | | « une voiture » | |
| (19) | loto | ta | la | / | loto | la | sa | CM/CG |
| | voiture | DEM | DEF | | voiture | DEF | DEM | |
| | | | | | | | | « cette voiture » |
| (20) | sé | loto | a/la | | | | CM/CG | |
| | PL | voiture | DEF | | | | | |
| | | | | | | | | « ces voitures » |

On notera que pour signifier l'indéfini pluriel, aucune unité spécifique n'est requise. L'indétermination du nom induit nécessairement une interprétation d'indéfini pluriel (ex. 21).

- (21) i ka vann loto. CM & CG
 3SG INACCOM vendre voiture
 « Il vend des voitures ».

En ce qui concerne les unités verbales, nous avons pu constater dans les sections qui précèdent que les unités qui réfèrent à des procès, qu'il s'agisse de procès statifs (ex : *enmen* « aimer », *pè* « avoir peur », etc.) ou non statifs (ex : *vini* « venir », *ale* « aller », etc.), peuvent occuper des positions actanciennes telles que celles de sujet ou encore d'objet. Ce faisant, nous avons montré que, dans ce cadre, ces unités pouvaient apparaître sans aucune référentialisation (pas de détermination par une unité de type DÉFINI, INDÉFINI, etc., ni de marque de TAM).

Cependant, les exemples qui vont suivre montrent que les unités regroupées dans la classe des verbaux peuvent aussi être accompagnées de déterminants comme le DÉFINI, l'INDÉFINI, le DÉMONSTRATIF, ainsi que par le PLURIEL.

- (22) An/On palé fò kon sa sé ta Yoland. CM/CG
 INDÉF parler fort comme cela c'est celui Yolande.
 « Une façon de parler fort comme cela, c'est celle de Yolande. »
- (23) I ni yan/yon maché ! CM/CG
 3SG avoir INDÉF-EMPHAT marcher
 « Il a une de ces façons de marcher ! »

Les faits ne sont pas cependant aussi nets que pourraient le laisser supposer ces premiers exemples. En effet, les possibilités de détermination d'un lexème référant à un procès sont soumises à certaines restrictions. Certaines de ces unités ne peuvent être déterminées que par l'indéfini, l'indéfini emphatique, d'autres par les indéfinis, le défini et le démonstratif (ex. 24) et d'autres enfin par tous ces déterminants ainsi que par le pluriel (ex. 25).

- (24) Asiz ta la rèd / Sisé la sa rèd. CM/CG
 asseoir DÉM DÉF difficile asseoir DÉF DÉM difficile
 « Le fait d'être assis (depuis un moment) est difficile. »
- (25) Sé lèvé bonnè a/la ka fatidjé/fatigé mwen. CM/CG
 PL lever bonne heure DÉF INACCOM fatiguer 1SG
 « Le fait de se lever de bonne heure (souvent, quotidiennement) me fatigue. »

Du point de vue du sens exprimé, on peut noter que les verbaux véhiculent constamment l'idée du procès évoqué par le verbal. En ce qui concerne le DÉMONSTRATIF par exemple, la valeur déictique est très fortement liée au moment du procès. Ainsi, dans les énoncés présentés, la référence n'est pas générique. Il ne s'agit pas d'énoncer une généralité liée à la station assise par exemple (ex. 24, avec l'unité *asiz*) mais de rendre compte d'un procès particulier qui a eu lieu à un moment particulier, dans un contexte particulier et auquel le locuteur fait référence. De même, en ce qui

concerne le PLURIEL, on constate qu'il est exploité pour rendre compte de la répétition d'un procès. La pluralisation de l'unité ne correspond donc pas à une multiplicité de référents mais réfère à la répétition d'un même procès. (*cf.* ex. 25).

Si l'on adopte l'angle d'analyse proposé notamment par Claire Moysse-Faurie et que l'on examine « les incidences sémantiques induites par les changements de fonction et de contexte syntaxique des lexèmes » (Moysse-Faurie, 2005 : 169), on constate que le sens des unités référant à un procès demeure stable et ce, que l'on soit en contexte prédicatif ou non prédicatif. De fait, une approche en termes d'analyse prototypique (*cf.* Croft 2000) ne permet pas d'observer un changement sémantique qui découlerait de la modification d'emploi de l'unité (emploi prédicatif ou non prédicatif).

3.4. Syntaxe immédiate : les TAM

Certains des exemples ci-dessus nous ont permis de mettre en scène certaines unités de TAM susceptibles de déterminer l'ensemble des unités lexicales. On peut ainsi distinguer les unités de l'INACCOMPLI [ka], du PASSÉ [te] et de l'IRRÉALISÉ [ke]. Il convient de préciser que ces deux dernières unités de TAM peuvent venir en détermination de toute unité lexicale sans aucune restriction. À l'inverse, l'unité de l'INACCOMPLI connaît des restrictions d'emploi, en fonction de la valeur sémantique de l'unité qu'elle détermine. Ainsi, si dans le cas des unités référant à des procès non statifs, la valeur actualisée en discours de l'INACCOMPLI [ka] peut recouvrir l'éventail des valeurs sémantiques possibles : duratif, itératif, etc., il n'en est pas de même lorsque l'unité déterminée réfère à un procès statif (ou *statique*, référant à un état ; *cf.* Lazard, 1994 : 130). Dans ce cas, la valeur actualisée de l'INACCOMPLI est obligatoirement une valeur itérative et impose donc un co-texte spécifique rendant compte du caractère itératif de l'énoncé (ex. 26).

- (26) I ka bèl lè y ka abiyé kon sa. CM & CG
 3SG INACCOM beau quand 3SG INACCOM habiller comme cela
 « Il/elle est beau/belle lorsqu'il/elle s'habille comme cela. »

Quoi qu'il en soit, les unités de TAM que sont l'INACCOMPLI, l'IRRÉALISÉ et le PASSÉ ne sont donc pas des marques spécifiquement verbales en créole mais des marques prédicatives qui peuvent se combiner avec tout type d'unités lorsqu'elles assument l'emploi prédicatif.

Toutefois, certaines unités de TAM ne peuvent déterminer qu'un type d'unités lexicales, celles qui correspondent sémantiquement à des procès non statifs et sont traduits par des verbes en français. Il s'agit principalement de l'aspect de l'ACCOMPLI (à signifiant ZERO noté \emptyset ; *cf.* ex. 27), de l'INACCOMPLI-CONTINUATIF ([laka], ex. 27) et du RÉCENT ([fini] en CM et [soti] en CG ; *cf.* ex. 28).

- (27) Man/An té laka atann lè man/an ø wè/vwè y. CM/CG
 1SG PASSÉ INACC- attendre quand 1SG ACCOM voir 3SG
 CONT
 « J'étais en train d'attendre quand je l'ai vu. »
- (28) Man/An fini / sòti wè/vwè y. CM/CG
 1SG RÉCENT voir 3SG
 « Je viens de le voir. »

Les unités de l'ACCOMPLI, de l'INACCOMPLI-CONTINUATIF et du RÉCENT ne viennent en revanche jamais en détermination d'unités non verbales, et en particulier de noms. Ainsi :

**i dòktè* pour signifier « Il a été docteur » est impossible. Bien entendu, nous l'avons vu précédemment (*cf.* également *infra* dans la section concernant les structures de prédication), cet énoncé est parfaitement valide, mais dans ce cas il est non marqué d'un point de vue aspecto-temporel ou modal et signifie « Il est docteur ».

**i laka dòktè*

**i fini dòktè* ne peut pas signifier « Il vient d'être docteur ».

On pourrait donc en déduire qu'il s'agit de marques spécifiques des verbaux et que de fait cette compatibilité permettrait à elle seule d'identifier une classe syntaxique de verbaux distincte des autres unités lexicales.

Cela étant, certaines unités telles que *pè* « avoir peur », *fwèt* « avoir froid », *enmen* « aimer », etc., que l'on serait tenté de classer intuitivement comme des unités de même type que *manjé* « manger », *chanté* « chanter », *wè* « voir », *ba* « donner », unités identifiées comme des verbaux, ne peuvent, elles non plus, être déterminées par l'ACCOMPLI, l'INACCOMPLI CONTINUATIF et le RÉCENT. Ainsi :

**man enmen* pour signifier « j'ai aimé » est impossible. Cet énoncé est cependant valide, mais *enmen* dans ce cas est non marqué d'un point de vue aspecto-temporel ou modal et signifie « j'aime ».

**man laka enmen*

**man fini enmen* ne peut pas signifier « je viens d'aimer ».

La question que l'on peut donc se poser est de savoir si, malgré ces caractéristiques, il convient de ranger dans la même classe les unités référant à des procès non statifs (*vini*, *alé*, *chanté*) et celles référant à des procès statifs (*enmen*, *pè*, *fwèt*). Celles-ci partagent-elles suffisamment de caractéristiques communes avec les verbaux non statifs pour pouvoir être identifiées comme faisant partie de la même classe, et ce, malgré les similitudes apparentes qu'elles partagent avec d'autres types d'unités tels que par exemple les noms ?

3.5. Une différenciation sémantique qui subsume toute classification syntaxique ?

Dans ce qui précède, on a pu constater un certain nombre de similitudes en termes de fonctionnement des unités lexicales dans les créoles étudiés (*cf.* § 2.2) qui justifient de s'interroger sur la pertinence d'opposer des classes lexicales en créole, en particulier noms et verbaux, dans la mesure où toutes les unités lexicales peuvent être prédicat, de même qu'elles peuvent être déterminées par un certain nombre d'unités de TAM.

On a cependant également vu que certaines unités de TAM ne pouvaient déterminer que certaines unités lexicales, celles référant à des procès non statifs. Cela pourrait suggérer une distinction fondamentale, au niveau du lexique, entre unités non statives et unités statives, cette distinction sémantique se répercutant de façon nette d'un point de vue morphosyntaxique, et particulièrement en termes de syntaxe immédiate.

Cela étant, et comme nous l'avons vu, il n'y a pas incompatibilité syntaxique entre [ka] et les unités statives puisque seules certaines valeurs (durative et progressive) de [ka] ne sont alors pas actualisées, la valeur itérative étant elle toujours possible dans ce contexte. En ce qui concerne les autres marques de TAM, non compatibles avec les unités statives (ACCOMPLI, RÉCENT et INACCOMPLI-CONTINUATIF), il est tout aussi clair qu'il s'agit également d'une incompatibilité sémantique bien plus que d'une incompatibilité syntaxique, puisque ces unités « *excluent toute progression entre leur terminus a quo et leur terminus ad quem* : être, exister, savoir, connaître, aimer (*adynamique*), croire [...]. *Ils se reconnaissent en principe à leur incompatibilité [...] avec la périphrase être en train de* » (Wilmet, 1980 : 61) et se caractérisent par l'absence de « borne aspectuelle » (François, 2003 ; *cf.* également Perrin, 2008). C'est ce qui explique de fait l'incompatibilité sémantique avec la marque du RÉCENT et celle de l'ACCOMPLI (qui indique le caractère achevé d'un procès, nécessairement non statif).

4. LES STRUCTURES DE PRÉDICATION

Aborder les structures de prédication implique de poser au préalable le niveau auquel on se situe. En évoquant la « typologie des prédicats », Lemaréchal précise ainsi qu'il s'agit d'un « intitulé qui n'est pas sans ambiguïté » dans la mesure où, sous cette étiquette, on peut aussi bien traiter du niveau sémantique ou sémantico-logique que « du point de vue de la catégorie de constituants (partie du discours) fournissant ce prédicat [...] » (Lemaréchal, 2004 : 13). Hagège (1995 [1982] : 46), quant à lui, souligne la nécessité d'adopter un point de vue sémantico-référentiel et non morphosyntaxique pour établir une typologie des énoncés minimaux. Il oppose parmi ceux-ci deux grandes catégories sémantiques : les énoncés minimaux non actifs (équatifs, attributifs, situatifs existentiels, descriptifs) aux énoncés actifs (dans lesquels le participant a un contrôle sur le procès). On verra dans

ce qui suit tout l'intérêt effectivement de travailler sous ces aspects. Du point de vue des rapports entre « sens et formes », l'auteur souligne qu'il n'y a aucune obligation de coïncidence entre le type sémantique identifié et la forme qu'il peut prendre (structures et catégories des unités concernées) Hagège (1995 [1982] : 47).

On peut cependant déplacer l'angle d'analyse pour une langue donnée, en interrogeant en premier lieu le niveau syntaxique et plus spécifiquement les structures de *prédication*. La *prédication* étant entendue comme « l'opération par laquelle se structure la relation fondamentale – celle qui canoniquement fonde l'énoncé – et par transfert métonymique, comme le produit de cette opération » (Merle, 2009 : 5), observer les structures de prédication, en ce sens, revient donc à interroger les modalités (ou procédés) de mise en relation entre les deux termes d'un énoncé minimal¹⁰.

C'est cette direction que l'on prendra ici, en nous focalisant sur les différents types élémentaires de structures de prédication. Ce faisant, l'une des pistes posées consistera à interroger les conditions d'emploi de la copule. Les questions sous-jacentes sont donc de savoir s'il y a émergence ou non dans certains cas d'une structuration de prédication particulière qui serait associée à une classe d'unités et si l'on peut dégager, le cas échéant, une certaine permanence du procédé utilisé.

Pour les créoles étudiés, on peut distinguer trois structures prédictives fondamentales : la prédication directe, la prédication à copule et la prédication présentative.

4.1. Prédication directe : Sujet + Prédicat

Dans nombre de cas, la prédication peut être directe ; l'énoncé minimal se compose alors de l'unité (et de ses éventuelles déterminations) en fonction sujet et de l'unité qui assume le rôle de prédicat.

- (29) Sè mwen la / sè an mwen la. CM/CG
 sœur 1SG là sœur RELAT 1SG là
 « Ma sœur est là »
- (30) Sè mwen ka travay lizin.
 sœur 1SG INACCOM travailler usine
 « Ma sœur travaille à l'usine. »
- (31) Sè mwen bèl.
 sœur 1SG beau
 « Ma sœur est belle. »

¹⁰ On restreindra ici le champ aux énoncés minimaux, bien qu'il soit clair que l'examen de la valence permet d'éclairer le fonctionnement de la prédication verbale par opposition à la prédication nominale.

- (32) Sè mwen ka pè lè lannuit ka vini.
 sœur 1SG INACCOM avoir peur quand nuit INACCOM venir
 « Ma sœur a peur quand la nuit tombe. »
- (33) Sè mwen profèsè.
 sœur 1SG professeur
 « Ma sœur est professeur. »

Comme on peut le constater, cette structure de prédication est une structure à *deux termes* (syntagme sujet + syntagme prédicat) qui ne nécessite l'emploi d'aucune unité tierce pour que le prédicat fonctionne en tant que tel. Toutes les unités lexicales entrent dans ce type de structure.

4.2. Structures à copule sé¹¹

Parallèlement à cette structure de prédication, s'en trouve une seconde qui se caractérise par l'emploi d'une unité spécifique dite *copule*, qui soulève d'ailleurs un certain nombre d'interrogations en créole martiniquais et guadeloupéen. En effet, si dans ces langues existe une unité qui semble correspondre à la traduction « être » du français, on constate :

– d'une part, que son usage est limité à certains contextes¹² nominaux et qu'il ne s'agit donc pas d'une nécessité syntaxique permettant aux noms d'accéder à l'emploi prédicatif, puisque ceux-ci peuvent être prédicats sans l'utilisation de la copule (*cf. supra*) ;

– d'autre part, qu'il s'agit d'une copule non verbale, puisqu'elle n'est jamais support des marques de TAM. Ainsi et à l'inverse d'autres langues, telles que le turc ou le russe, l'introduction d'une référence aspectuelle, temporelle ou modale induit nécessairement une modification de la structure, comme on peut le voir en contrastant les exemples suivants et en constatant que l'énoncé 35 est agrammatical.

- (34) Pyè sé an/on profèsè. CM/CG
 Pierre COP INDEF professeur
 « Pierre est un professeur. »
- (35) *Pyè té sé an/on profèsè. CM/CG
 Pierre PASSÉ COP INDEF professeur
- (36) Pyè té an/on profèsè. CM/CG
 Pierre PASSÉ INDEF professeur
 « Pierre était un professeur. »

¹¹ Il existe d'autres copules dont il n'est pas fait mention ici, faute d'espace, mais qui ne remettent pas en cause l'analyse faite dans le cadre de cette contribution.

¹² De nombreux travaux se sont intéressés aux contextes d'emploi de [se], pour les créoles à base française, martiniquais, guadeloupéen mais également haïtien. On peut se référer notamment à Bernabé (1983, 2003), Damoiseau (2007), DeGraff (1992/1998), Deprèz (2003), Gadelii (2007), Jeannot-Fourcaud (2005), Vinet & Deprèz (1992).

Comme on a pu le voir, il n'y a pas d'identification de la classe syntaxique des noms avec l'emploi de la copule, les noms pouvant être prédicats sans insertion de la copule. Les contextes d'emploi ou de non emploi de celle-ci sont corrélés à la relation sémantique entre les deux termes (la classification retenue, ici, est celle proposée par Dik, 1983).

Ainsi, l'on constate que dans le cadre de l'attribution d'une propriété ou d'une caractérisation (ex. 37 et 38) ou dans le cadre de la localisation (ex. 39), la copule n'est pas requise.

- | | | |
|------|--|---------|
| (37) | Jan timanmay/timoun. ¹³
Jean enfant
« Jean est enfant » | CM/CG |
| (38) | Jan doktè.
Jean docteur
« Jean est docteur » | CM & CG |
| (39) | Jan lékol.
Jean école
« Jean est à l'école ». | CM & CG |

En revanche, lorsque d'un point de vue sémantique la relation de prédication relève de l'appartenance à une classe, à un ensemble (ex. 40), de l'inclusion à une classe ou un ensemble (ex. 41) ou de l'identité (ex. 42 et 43), la copule est requise.

- | | | | |
|------|--------------------------|-------------------------------------|---------|
| (40) | Jan sé an/on doktè. | « Jean est un docteur. » | CM/CG |
| (41) | An/on chat sé an/on bèt. | « Un chat est un animal. » | CM/CG |
| (42) | Dlo doubout sé kann. | « L'eau "debout" est de la canne. » | CM & CG |
| (43) | Mwen se rozlin. | « Je suis Roselyne. » | CM & CG |

C'est donc bien la relation sémantique impliquée par la prédication¹⁴ (rappelons-le, il s'agit de la mise en relation de deux termes qui de fait, conditionne entre eux une relation sémantique) qui imprime la nécessité ou non d'employer une copule.

Cette différenciation sémantique (entre l'attribution d'une propriété ou d'une caractéristique, d'une part, et l'appartenance, l'inclusion à une classe

¹³ Cf. à ce sujet l'analyse que fait Damoiseau (2007) de l'opposition entre les deux séries d'énoncés suivants : *ou timanmay* (CM) / *ou timoun* (CG) « Tu es enfant » (tu te conduis comme un enfant : tu as un comportement puéril) et *ou sé an timanmay* / *ou sé on timoun* « Tu es un enfant » (et non pas un adulte : tu n'as pas le droit de conduire une voiture) ; et qui montre bien la différence de relation sémantique impliquée par les deux structures.

¹⁴ Soulignons que la mise en relation syntaxique de deux termes (prédication) est nécessairement corrélée à l'expression d'une relation sémantique entre ces deux termes et que si dans certaines langues, la structure de prédication est identique quelle que soit la relation sémantique, ce n'est pas le cas dans toutes les langues, comme on le voit ici.

ou l'identité, d'autre part), qui est relayée d'un point de vue morpho-syntaxique par la différence de structure (sans copule / à copule), est systématiquement neutralisée lorsqu'il y a présence de TAM (ex. 36) ou de la négation (ex. 44).

- (44) I pa an/on profèsè. CM/CG
 3SG NEG INDÉF professeur
 « Il n'est pas professeur. »

4.3. *Rèw mwen sé alé Miyami* « Mon rêve est d'aller à Miami » : une structure de prédication verbale à « copule » ?

La question telle qu'elle est posée dans le sous-titre peut sembler problématique en ce qu'elle vient en contradiction avec les caractéristiques généralement énoncées de la copule. En effet, selon les langues, et ce quelle que soit sa nature, verbale ou non, la copule est toujours directement associée à une classe non-verbale.

Cela étant, la confrontation des exemples suivants pourrait laisser supposer que l'on a affaire à une structure identique dans (45), d'une part :

- (45) Rèw mwen/an mwen sé alé Miyami CM/CG
 rêve 1SG RELAT 1SG ? aller Miami
 « Mon rêve est d'aller à Miami. »

et dans (46), d'autre part :

- (46) Frè mwen/an mwen sé an/on profèsè CM/CG
 frère 1SG RELAT 1SG COP INDÉF professeur
 « Mon frère est un professeur. »

Or, un examen plus poussé montre que ces deux phrases mettent en scène des structures de prédication différentes.

Ainsi dans la phrase (46) (*frè mwen sé an profèsè*), on peut statuer sur le fait qu'il s'agit de la copule puisque lorsque l'on observe le même contenu sémantique transféré au passé ou en le niant, le segment [se] disparaît (cf. 46a et 46b). Or, on a pu constater dans la section précédente (cf. 4.2) qu'il s'agit d'une des contraintes d'utilisation de la copule, dont l'apparition est incompatible non seulement avec une unité de TAM mais également avec la négation.

- (46a) Frè mwen pa an profèsè.
 frère 1SG NEG INDEF professeur
 « Mon frère n'est pas un professeur. »
- (46b) Frè mwen té an profèsè.
 frère 1SG PASSÉ INDÉF professeur
 « Mon frère était un professeur. »

En revanche, dans l'exemple (45), on constate que les conditionnements sont totalement différents. Ainsi, une unité de TAM et la négation peuvent coexister avec le segment [se] dans ce contexte (ex. 45a. et 45b.)

(45a) Rèv mwen sé pa alé Miyami.¹⁵
 rêve 1SG c'est NEG aller Miami
 « Mon rêve ce n'est pas d'aller à Miami. »

(45b) Rèv mwen sé té alé Miyami.
 rêve 1SG c'est PASSÉ aller Miami
 « Mon rêve c'était d'aller à Miami. »

De ces différentes manipulations, on déduira donc que s'opposent deux unités homophones [se] : l'une étant la copule ([se] COP.) que l'on a décrite précédemment et qui n'apparaît que dans le contexte de la prédication nominale ; et l'autre étant un présentatif ([se] « c'est »), qui apparaît de fait dans l'exemple (45) en contexte de prédication verbale, mais également dans le cadre de la prédication nominale comme nous le verrons ci-dessous.

4.4. Structures de prédication présentative¹⁶

En ce qui concerne la structure de prédication présentative, on peut noter qu'elle concerne aussi bien les noms (ex. 47 et 48) que les verbaux, et ce qu'il s'agisse de verbaux référant à des procès non statifs (ex. 45) ou statifs (ex. 49).

(47) Sé frè mwen / an mwen. CM/CG
 c'est frère 1SG RELAT 1SG
 « C'est mon frère. »

(48) Sé profèsè y / a y. CM/CG
 c'est professeur 3SG RELAT 3SG
 « C'est son professeur. »

(49) Sé¹⁷ pa enmen/enmé ki la. CM/CG
 c'est NEG aimer qui là
 « Cela n'a rien à voir avec aimer. »

¹⁵ Il semble que l'on dirait plus facilement : *sé pa alé Miyami ki rèv-mwen* : « Ce n'est pas d'aller à Miami qui est mon rêve ». Par ailleurs, on note que la phrase *Rèv-mwen pa alé Miyami* (sans segment [se]), serait valide syntaxiquement, mais qu'elle ne pourrait signifier que « Mon rêve n'est pas allé à Miami. », c'est-à-dire qu'il y a nécessairement modification de la relation sémantique impliquée par la mise en relation des deux termes. On peut faire le même constat pour la phrase suivante.

¹⁶ Pour la démonstration, on ne s'intéressera ici qu'au présentatif [se], tout en notant qu'il existe deux autres présentatifs [mi] et [ni] associés à la prédication nominale.

¹⁷ On distinguera ce type d'énoncé des énoncés dans lesquels on peut avoir recours à un focalisateur homophone du présentatif : *sé kouri i ka kouri* « Pour courir, il court. ». Il s'agit ici du focalisateur, qui a donc un rôle de mise en valeur.

Ces derniers exemples nous permettent de constater que les deux types d'unités, verbaux et noms, peuvent entrer dans le même type de structure prédicative, à valeur de présentation ou d'explicitation. Il ne s'agit donc pas d'un critère discriminant, pas plus que ne l'est la structure de prédication directe (*cf.* 4.1).

En revanche, les séries d'exemples 45 et 46 nous paraissent particulièrement instructifs dans la mesure où l'on constate que, pour une même relation sémantique (relation équative / identité), les moyens syntaxiques utilisés diffèrent selon que l'on a affaire à un prédicat nominal ou à un prédicat verbal. Dans le cadre de ce type de relation, lorsqu'il s'agit d'un prédicat nominal (ex. 46), la langue sélectionne une structure à copule alors que s'il s'agit d'un prédicat verbal (ex. 45), la structure exploitée sera une structure présentative.

5. CONCLUSION

Dans le cadre de cette contribution, nous avons cherché à démontrer que la notion de prédication, entendue d'un point de vue syntaxique, présentait un intérêt indéniable, voire décisif, en ce qui concerne la classification des unités lexicales, en particulier pour les langues caractérisées par une grande polyfonctionnalité de leurs unités. A l'inverse de langues où l'on distingue clairement une classe de verbes, uniquement spécialisée dans l'emploi prédicatif et dans lesquelles les unités lexicales appartenant à d'autres classes doivent, pour accéder à l'emploi prédicatif, recourir à des moyens spécifiques, les langues à unités lexicales polyfonctionnelles, bien que présentant des configurations diverses, posent généralement question en termes de différenciation des classes lexicales.

Les données présentées pour les créoles martiniquais et guadeloupéen, et focalisées ici sur l'exploration d'une opposition entre une classe de noms et une classe de verbaux, confirment l'hypothèse initiale sur la pertinence du recours à la notion de prédication dans ce domaine. L'examen des structures prédicatives élémentaires de ces créoles (prédication directe, prédication à copule et prédication présentative) nous a en effet permis de discriminer ces deux classes d'unités. On distingue ainsi une classe de noms, dont les unités peuvent entrer dans les trois structures de prédication. On a pu en particulier constater que, si les noms sont des unités polyfonctionnelles, susceptibles d'assumer le rôle prédicatif de façon inhérente, il est aussi des contextes où cet emploi n'est possible que par le biais d'une copule. A l'inverse, les verbaux, dont on a montré la polyfonctionnalité également, se caractérisent par le fait que leur présence exclut totalement l'utilisation d'une unité copule et qu'ils ne connaissent que deux des structures de prédication présentées, à savoir la prédication directe et la prédication présentative.

En conclusion, si l'opposition entre verbaux et noms, dans ces créoles, apparaît peu manifeste au premier abord (*cf.* notamment la syntaxe

immédiate et en particulier les TAM, qui suggèrent plutôt des regroupements entre unités statives et non statives), elle apparaît au contraire de façon nette au niveau de la syntaxe, et en particulier de la prédication.

BIBLIOGRAPHIE

- BERNABÉ J. (1983). *Fondal-natal, Grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéen et martiniquais : approche sociolittéraire, sociolinguistique et syntaxique*. Paris : L'Harmattan.
- BERNABÉ J. (2003). *Précis de syntaxe créole*. Petit-Bourg, Guadeloupe : Ibis Rouge Éditions, PUC/GEREC.
- BROSCART J. (1997). Why Tongan does it differently : categorial distinctions in a language without nouns and verbs. *Linguistic Typology* 1, 123-165.
- CLAIRIS C. (2004). L'opposition verbo-nominale et la construction ergative. In : *Les langues à l'aube du XXI^e siècle. Actes du XXI^e Colloque International de Linguistique Fonctionnelle*. Evora : Université d'Evora, 186-190.
- CREISSELS D. (2006). *Syntaxe générale : une introduction typologique*. Paris : Hermès/Lavoisier.
- CROFT W. (2000). Parts of speech as language universals and as language-particular catégories. In : P. Vogel & B. Comrie (eds), *Approaches to the Typology of Word Classes*. Berlin/New York : De Gruyter, 65-102.
- DAMOISEAU R. (2007). Autour de la prédication nominale dans les créoles de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et d'Haïti. *La linguistique* 43/2, 19-36.
- DEGRAFF M. (1992). The syntax of predication in Haïtian. In : *Proceedings of the 22nd Meeting of the North-Eastern Linguistics Society*. Amherst : GLSA, University of Massachusetts, 103-117.
- DEGRAFF M. (1998). Nominal predication in Haitian and in Irish. In : E. Curtis, J. Lyle, G. Wenster (eds), *Proceedings of the Sixteenth West Coast Conference on Formal Linguistics*. Stanford CA : Center for the Study of Language & Information, 113-128.
- DEPREZ V. (2003). Haitian Creole *se* : a copula, a pronoun, both or neither ? On the double life of a functional projection. In : D. Adone (ed.), *Recent developments in Creole Studies*. Tubingen : Niemeyer, 137-173.
- DIK S. (1983). Auxiliary and copula *be* in a functional grammar of English. In : F. Heny & B. Richards (eds), *Linguistics categories: auxiliaries and related puzzles*. Dordrecht : Reidel, 121- 143.
- FRANÇOIS A. (2003). *La sémantique du prédicat en mwotlap (Vanuatu)*. Paris/Louvain : Peeters.
- FRANÇOIS-GEIGER D. (1975). Les auxiliaires de prédication. *La linguistique* 2/1, 31-40.

- GADELI K. (2007). Les phrases copulatives dans les créoles français. In : K. Gadelii, A. Zribi-Hertz (éds), *Grammaires créoles et grammaire comparative*. Saint-Denis : Presses universitaires de Vincennes, 209-236.
- GROSS G. (1996). Prédicats nominaux et compatibilité aspectuelle. *Langages* 121, 54-72.
- HAGÈGE C. ([1982] 1995). *La structure des langues*. Paris : PUF.
- HAGÈGE C. (1984). Du concept à la fonction en linguistique ou la polarité verbo-nominale. *La Linguistique* 20/2, 15-28.
- HEGENVELD K. (1992). *Non-verbal predication : theory, typology, diachrony*. Berlin/New-York : De Gruyter.
- JEANNOT-FOURCAUD B. (2005). Syntaxe connective. En créole martiniquais. In : C. Clairis, C. Chamoreau, D. Costaouec, F. Guérin (éds), *Typologie de la syntaxe connective*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 125-138.
- LAUNEY M. (1994). *Une grammaire omniprédicative, essai sur la morphosyntaxe du nahuatl classique*. Paris : CNRS Éditions.
- LAUNEY M. (2003). Le type omniprédicatif et la morphosyntaxe du nahuatl. *Faits de langues* 21/2, 9-24.
- LAZARD G. (1994). *L'actance*. Paris : PUF.
- LAZARD G. ([1999] 2001). La question de la distinction entre nom et verbe en perspective typologique. In : G. Lazard, *Études de linguistique générale : typologie grammaticale*. Louvain/Paris : Peeters, 115-145.
- LEFEUVRE F., NICOLAS D. (2003). La phrase averbale existentielle et la distinction aspectuelle télique / atélique. *Revue de Sémantique et Pragmatique* 14, 101-119.
- LEMARÉCHAL A. (2004). Typologie et théories de la prédication. *Mémoire de la Société de linguistique de Paris XIV*, 13-28.
- MARTINET A. (1985). *Syntaxe générale*. Paris : Armand Colin.
- MERLE J. M. (2009). Présentation générale de « La prédication ». *Faits de Langues* 31-32, 5-12.
- MOYSE-FAURIE C. (2005). Problèmes de catégorisation syntaxique dans les langues polynésiennes. In : G. Lazard & C. Moyse-Faurie (éds), *Linguistique typologique*. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, 161-192.
- MOYSE-FAURIE C. (2007). Regard typologique sur les grammaires de langues polynésiennes. *Revue Roumaine de Linguistique* 4, 449-468.
- PERRIN L-M. (2008). Approche cognitive et typologique de l'opposition verbes d'état versus verbes d'action. *Verbum* XXX/2-3, 221-241.
- QUEIXALOS F. (2011). Notes sur la nominalisation. *Amérindia* 35, 105-111.
- VAILLANT P. (2014). La syntaxe, c'est de la sémantique. In : D. Ablali, S. Badir & D. Ducard (éds), *Documents, Textes, Œuvres : perspectives sémiotiques*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 297-320.
- VENDLER Z. (1957). Verbs and time. *The Philosophical Review* 66/2, 143-160.

- VÉRONIQUE D. (2000). Introduction. Classes grammaticales et créolisation : la syntaxe des langues créoles. *Langages* 138, 3-21.
- VINET M.T., DEPREZ V. (1992). Une structure prédicative sans copule. *Revue québécoise de linguistique* 22/1, 11-43.
- WILMET M. (1980). Aspect grammatical, aspect sémantique, aspect lexical : un problème de limites. In : J. David, R. Martin (éds), *La notion d'aspect*. Paris : Klincksieck, 51-68.